

MERCREDI DES CENDRES

En ce début du Carême, dans l'espérance, réapprenons auprès du Christ à nous décentrer de nous-mêmes pour celui qui est le don de Dieu.



Pour vous permettre de vivre cette entrée en Carême, il vous est proposé de participer à la célébration eucharistique où les cendres seront imposées aux personnes qui le désirent. Le mercredi 18 février, vous avez le choix selon les lieux et l'heure qui vous conviennent présentés ci-dessous.

L'imposition des cendres rappelle à la fois notre fragilité et notre espérance en la miséricorde de Dieu.

Heures et lieux des célébrations :

Mercredi 18 février 2026 :

- 6h30 : Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, 10018 avenue Royale (messe TV - CTSS)
- 8h30 : Église Saint-Ignace-de-Loyola, 3325 rue Loyola
- 11h30 : Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, 10018 avenue Royale
- 16h00 : Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, 10018 avenue Royale
- 16h00 : Église La-Nativité-de-Notre-Dame, 25 rue Du Couvent
- 16h00 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, 2401 avenue de l'abbé Giguère
- 19h00 : Église Sainte-Gertrude, 779 avenue de l'Éducation
- 19h00 : Église Saint-Pierre, I.O. : 1437 chemin Royal
- 19h00 : Église Saint-Louis de Courville, 2313 avenue Royale
- 19h00 : Église Saint-Ferréol-les-Neiges, 3432 avenue Royale
- 19h00 : Sanctuaire Sainte-Thérèse, 158, rue Bertrand

Que ce Carême soit l'occasion de renouveler notre attachement à Celui à qui nous devons la vie et tous ses bienfaits.